



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON
Canton de BOUSSIERES
MAIRIE DE PUGEY
6 Rue de la Maltournée
25720 PUGEY
Tél. 03.81.57.27.94
Fax. 03.81.57.50.93

**Compte rendu du conseil municipal
Du Lundi 12 octobre 2015**

Convocation du : 06/10/2015

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 35

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 14

Membres du Conseil municipal présents : 11

Étaient présents :

Mesdames : ALFONSI Sylvie-Anne, BLANCHARD Sandrine, MOISSON Céline.

Messieurs : BOUSSON Gaëtan, BRAILLARD Nicolas, ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick, GOURLAY Daniel, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien.

Étaient absents excusés : Mesdames CARREZ Sonia, MAILLARD Albane, Monsieur BASSAND Christophe.

Procuration :

Monsieur BASSAND Christophe donne procuration à Madame ALFONSI Sylvie-Anne.

Madame BLANCHARD Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Les PV des conseils municipaux des 9 juillet et 29 août 2015 sont adoptés à l'unanimité

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération décision modificative n°1 budget commune,
- Délibération demande d'autorisation signature bail F2 presbytère et encaissement chèque
- Délibération demande d'autorisation de modifier le nombre d'heure du poste d'Atsem
- Délibération demande d'autorisation d'ouvertures /modification de poste
- Délibération demande d'autorisation de rémunérer les enseignants lors des activités (TAP)
- Délibération demande d'autorisation de signer la nouvelle convention avec le FRAP (TAP)
- Délibération demande d'autorisation émission créances en non valeur
- Délibération demande d'autorisation émission créances éteintes
- Délibération demande mandater remboursement du dépôt de garantie et d'émettre un titre du montant dû
- Délibération facturation extérieure de la main d'œuvre communale
- Délibération autorisation signature devis éclairage public

- Délibération demande d'autorisation signature convention ACFI
- Délibération demande d'autorisation d'engager une procédure d'expulsion locataire
- Information révision du prix de cantine du Champ Fleuri selon la convention
- Information signature CDD agent d'animation, (septembre et octobre)
- Questions diverses,

1/ Délibération décision modificative n°1 budget commune

M le maire demande les modifications budgétaires suivantes :

Compte 022 dépenses imprévues - 351.51 €

Compte 6711 intérêts moratoires + 351.51 €

Le 3 août 2015 un certificat administratif a été fait pour payer la facture Bonnefoy et SNM (intérêts moratoires)

Compte 2051 + 1230 €

Compte 2031 - 1230 €

Vote à l'unanimité.

2/ Délibération demande d'autorisation signature bail F2 presbytère et encaissement chèque :

M le maire demande l'autorisation de signer le bail concernant l'appartement F2 situé au presbytère à compter du 17 août 2015, ainsi que l'autorisation d'encaisser le chèque de 603.20 € (mois de caution 314.10 € et le loyer du mois d'août 289.10 €)

Vote à l'unanimité.

3/ Délibération demande d'autorisation de modifier le nombre d'heures du poste d'Atsem :

M le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de modifier le nombre d'heures du poste d'Atsem : 1430 heures annuelles soit une rémunération de 31.15/35^{ème} à compter du 01/09/2015

Les membres du conseil municipal, après délibération, autorisent M le Maire à modifier le nombre d'heures du poste d'Atsem.

Vote à l'unanimité.

4/ Délibération demande d'autorisation d'ouverture de postes

1 agent d'animation nombre heures du poste : 10.06/35^{ème}

1 agent d'animation nombre heures du poste : 25.27/35^{ème}

Vote à l'unanimité.

5/ Délibération demande d'autorisation de rémunérer les enseignants lors des activités accessoires (TAP)

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter du 2 septembre 2014.

Pour assurer le fonctionnement du service, il est nécessaire de faire appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui sont rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Cette organisation est applicable pour l'année scolaire 2015/2016.

La rémunération versée est égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 24.04 € / heure (taux maximum valeur des traitements des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010)

2 heures par semaine scolaire

Pour l'année scolaire 2015/2016, Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de rémunérer pour les TAP le ou les professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école au taux de 24.04 € de l'heure.

Vote à l'unanimité.

6/ Délibération demande d'autorisation de signer la nouvelle convention avec le FRAP pour les TAP.

Dans le cadre des activités périscolaires, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à un intervenant extérieur, l'association FRAP.

Les prestations sont rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires pour l'année 2015/2016.

Convention ci-jointe

Monsieur le Maire demande, aux membres du conseil municipal, l'autorisation de signer la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour le niveau primaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour le niveau primaire.

Vote à l'unanimité.

7/ Délibération demande d'autorisation émission créances en non valeur

Le percepteur nous informe que certains titres de recettes ne pourront pas être recouverts pour différents motifs malgré les relances de la trésorerie.

En conséquence, ces créances irrécouvrables (pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pas permis d'aboutir au règlement des débiteurs) souvent anciennes, doivent être admises en non valeur sur décision expresse par délibération ;

48.00 € Affouage combinaison infructueuse d'actes de poursuites (poursuites sans effet plus d'adresse valide)

165 € Cantine combinaison infructueuse d'actes de poursuites, (poursuites sans effet plus d'adresse valide)

Soit la somme de 213 € au compte 6541

Nous avons prévu la somme de 500 € sur le budget communal ;

Vote à l'unanimité.

8/ Délibération demande d'autorisation émission créances éteintes

Le percepteur nous informe que certains titres de recettes ne pourront pas être recouvrés pour différents motifs malgré les relances de la trésorerie.

En conséquence, ces créances irrécouvrables (résultant d'une décision judiciaire ou assimilée qui deviennent alors des créances éteintes qu'il est interdit de continuer à poursuivre) souvent anciennes, doit être admises en non valeur sur décision expresse par délibération ;

71.50 € Droit de place du marché Procédure collective Liquidation judiciaire clôture pour insuffisance d'actif
Jugement du 17/09/2012

Soit la somme de 71.50 € au compte 6542

Nous avons prévu la somme de 300 € sur le budget communal ;

Vote à l'unanimité.

9/ Délibération facturation extérieure de la main d'œuvre communale

La commune gérant plusieurs appartements en location, lors des départs de certains locataires, une remise en état du logement est nécessaire.

Ces travaux sont généralement réalisés par l'employé communal, M le maire à ce titre, demande l'autorisation de facturer la main d'œuvre sur la base de 15.77 € (charges patronales incluses), d'ajouter 15 % pour les frais généraux.

Soit 18.14 € de l'heure facturée

Vote à l'unanimité.

10/Délibération demande de rembourser le dépôt de garantie et d'émettre un titre du montant dû pour la remise en état de l'appartement de l'ancien locataire du F2 au presbytère

M le maire demande l'autorisation de rembourser le dépôt de garantie de l'ancien locataire de l'appartement F2 situé au presbytère et d'émettre un titre pour le montant des travaux pour la remise en état de l'appartement.

Mandat de 221.58 €

La trésorerie remboursera la caution après déduction de ce que doit le locataire.

Titre de 267.37 €

Vote à l'unanimité

11/Délibération autorisation signature devis éclairage public

Après l'étude des devis des 4 entreprises contactées (AECE ,SOBECA, SPIE Est et Entreprise BALANCHE),la commission s'est prononcée pour le choix de l'entreprise BALANCHE dont l'offre est la plus intéressante et dont la qualité des prestations est déjà connue, pour un montant de 13 281, 23 € HT.

Vote à l'unanimité.

12/Délibération demande d'autorisation signature convention ACFI

Un ACFI est un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité. Il contrôle les conditions d'application des règles de santé et de sécurité. Il a aussi un rôle d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines d'application de ces règles, de sa prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Le centre de gestion du Doubs met à notre disposition un personnel à même d'exercer cette fonction au sein de notre collectivité.

Mr le maire demande l'autorisation de passer une convention de mise à disposition d'un ACFI selon les principes du décret n° 85-603 modifié. Cette convention est reconductible automatiquement, et nous permet de solliciter aisément l'intervention ou les conseils de cet ACFI.

Cette convention et les interventions de l'ACFI sont prises en charge au titre de notre cotisation additionnelle au cdg25 et n'entraînent pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération prise le 30 septembre 2008 qui nommait Mme JEUNET GILLES Nathalie comme agent ACFI.

Vote à l'unanimité.

13/ Délibération demande d'autorisation d'engager une procédure d'expulsion de locataire

Face à certaines incivilités et au non paiement de loyers d'un locataire d'un logement municipal, Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de ce locataire.

Vote à l'unanimité.

14/ Informations :

- révision du prix de cantine du Champ Fleuri selon la convention qui est maintenant de 4,76 €
- signatures de deux CDD d'agents d'animation pour le mois de septembre et d'octobre pour assurer les TAP en attendant la création de postes.
- une réunion est organisée le 9 novembre 2015 par le DASEN avec les services de l'Etat pour évoquer l'avenir du RPI.

15/ Questions diverses :

Une étude est lancée quant au renouvellement du parc informatique de l'école.

Une étude est lancée sur les contrats des photocopieurs de la mairie et de l'école.

Les travaux de la halle du marché avancent au rythme prévu et les délais de livraison seront tenus.

La création d'un club de troisième âge est envisagée.

La distribution des cartes jeunes par le CCAS a été un grand succès (82 cartes)

L'organisation par le CCAS des quatre séances de révision du permis de conduire a été finalisée.

La publication du prochain Pugey info nécessite que les commissions fournissent dès que possible les articles relatifs à leurs travaux.

La séance est levée à 22h 35.

Le secrétaire
BLANCHARD Sandrine

Le Maire,
LAIDIÉ Frank

ALFONSI Sylvie-Anne

BRAILLARD Nicolas

MOISSON Céline

FAVORY Yannick

GOURLAY Daniel

ESTANAVE Samuel

